



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 73360

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur la vérification de la situation des candidats à une haute responsabilité administrative, préalablement à leur nomination. Dans son rapport « Renouer la confiance publique » remis en janvier 2015, Jean-Louis Nadal recommande que les intérêts des candidats à de hautes fonctions administratives fassent l'objet d'une vérification préalable (proposition 4). Cette vérification pourrait prendre la forme d'auditions ou de documents à transmettre au Secrétariat général du Gouvernement. Il souhaite connaître les suites qu'il entend donner à cette proposition, qui nécessite une modification de la circulaire du 10 février 2010 relative aux cadres dirigeants de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73360

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 643

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)